



**Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du mercredi 27 mars 2024**

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :
23 février 2024

Nombre de Conseillers :
En exercice : 16
Présents : 12
Votants : 12

Présidence de séance
Henri BILLON

Secrétaire de séance
Guy PENNEC

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle Yeun Elez à la Chambre de Commerce et d'Industrie Morlaix Bretagne Ouest sous la Présidence de Monsieur Henri BILLON.

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Solange CREIGNOU, Anne-Catherine LUCAS, Nicole SEGALEN-HAMON, Julien KERGUILLEC, Christophe MICHEAU, Guy PENNEC, Renaud DE CLERMONT-TONNERRE.

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Henri BILLON, Marie-Claire HENAFF, Robert BODIGUEL.

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN, Jean-Noël EDERN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

REPRÉSENTÉS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT est représenté par Renaud de CLERMONT-TONNERRE.

ABSENTS :

Morlaix communauté : Bernadette AUFFRET

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Laurence CLAISSE.

Haut-Léon communauté : Bernard FLOCH, Aline CHEVAUCHER.

Séance de Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 27 mars 2024

OBJET	DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE
ACTE	CS-2024-02-N10
RAPPORTEUR (S)	HENRI BILLON

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical doit délibérer pour entériner la désignation d'un secrétaire de séance de l'assemblée délibérante pris en son sein.

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉSIGNE M. GUY PENNEC, secrétaire de séance

Présents	12
Pouvoir	00
Votants	12
Pour	12
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 27 mars 2024

Le Président,

Henri BILLON



Pays
de
Morlaix